

**COMMUNE DE LABEGUDE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 04 décembre 2025**

**Présents :** MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

**Excusés et procurations :** MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à DUCHAMP Cécile, M. BESSON Jonathan à DURAND Gérald, M. VERNET David à M. VOLLE Jean-Luc.

**Secrétaire de Séance :** MME DUCHAMP Cécile.

**N° 51/2025**

**REVISION LOYER – 3 RUE JEAN MOULIN**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réviser le montant du loyer du logement sis 3 rue Jean Moulin .

En fonction de l'indice INSEE de référence du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, ce loyer (eau comprise) serait, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026, à 502 €.

$$498 \times \frac{145.77}{144.51} = 502.34 = \text{arrondi à } 502 \text{ €}$$

Il rappelle que le montant retenu pour l'année 2025 était de 490 € (au lieu de 498 €).

Le Maire propose de fixer le loyer à 495 € au 1<sup>er</sup> février 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le montant du loyer (eau comprise) du logement sis 3 rue Jean Moulin à **495 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire,  
Jean-Yves PONTHER

